

Didier FOUCAULT
UMR FRAMESPA
Université de Toulouse 2 Jean-Jaurès/CNRS

Communication au colloque international : « La médecine dissidente : hétérodoxie et modernité dans l'Europe des XVIe et XVIIe siècles. 1. Philosophie et religion », organisé par Dominique Brancher et Harm Den Boer ; Département de langues et littératures de l'université de Bâle, 16-18 mai 2013 (actes à paraître).

Entre contre-Réforme et libertinage : les médecins du XVII^e siècle face plaisir sexuel

Qu'y a-t-il de naturel dans la sexualité humaine ?

C'est à partir de cette question sur laquelle se sont affrontés théologiens chrétiens et libertins au XVII^e siècle, que je voudrais présenter la réponse originale des médecins qui se sont, eux-aussi, penchés sur le sujet à cette époque.

*

Un examen préalable des positions des deux antagonistes est nécessaire pour bien poser les termes du débat et comprendre ce qu'a pu être l'apport original du monde médical.

De par leur statut et leur fonction, c'est à partir des textes sacrés et des enseignements de l'Eglise que les théologiens et les casuistes ont élaboré leur doctrine. Tout cet édifice théorique – avec ses conséquences pratiques en matière de conduite morale – repose sur le sixième commandement du Décalogue. Dans la *Vulgate*, c'est-à-dire dans la version latine de la Bible considérée comme canonique par le concile de Trente, le texte est très laconique : « *Non moechaberis* »¹ : « Tu ne commettras point l'adultère ». Il est repris tel quel dans le Deutéronome² et légèrement modifié dans l'Evangile de Matthieu : « *Non adulterabis.* »³

Pourtant, si l'on consulte *La somme des péchez et le remède d'iceux*, publiée en 1584 par Jean Benedicti et qui, en raison de ses rééditions, a servi de manuel aux confesseurs du XVII^e siècle, ce même commandement est présenté ainsi : « Ne sois paillard ne adultere. Luxurieux point ne seras de corps ne de consentement. »⁴

¹ Exode, XX, 12, *Biblia sacra vulgata editionis romae*, Typographia apostolica vaticana, 1590, p. 64.

² Deutéronome, V, 16, *ibidem*, p. 151.

³ Matthieu, XIX, 18, *ibidem*, p. 918.

⁴ Rouen, Thomas Daré, 1607, p. 171. Le neuvième commandement : « *Non concupices domum proximi tui, nec desirabis uxorem eius, non servum, non ancillam, non asinum, nex omnia quae illius sunt* », « Tu ne convoiteras point la maison de ton voisin, ni ne désireras sa femme, non plus son esclave, sa servante, son âne ni rien qui lui

Cet étirement du commandement, bien au-delà de l'adultère, traduit en fait une évolution de la doctrine chrétienne au cours des derniers siècles du Moyen Age. En s'appuyant sur d'autres passages de l'Ancien et du Nouveau Testament, comme les épîtres de Paul, mais aussi en enrichissant la réflexion avec les traités des Pères de l'Eglise – ceux d'Augustin d'Hippone notamment –, les théologiens médiévaux ont forgé la notion de « péché contre nature »⁵. Héritier de cette tradition relativement récente mais renforcée par le dispositif de contre-Réforme mis en œuvre après le concile de Trente, Benedicti, inclut cette problématique tardive lorsqu'il énumère ce qu'il faut entendre par luxure :

Tous ceux et celles, qui commettent l'œuvre de la chair hors du mariage, transgressent ce Commandement : car ils commettent le peché de Luxure, qui est distingué en dix especes. La premiere est *fornication*. La 2^e *adultere*. La 3^e *inceste*. La 4^e *stupre*. La 5^e *ravisement*. La 6^e *Sacrilege*. La 7^e contre nature qui *est pollution*. La 8^e qui est Sodomie. La 9^e qui est bestialité. La 10^e qui est *excez de luxure entre gens mariez*.⁶

En fait, les six premières catégories du péché de luxure se rapportent aux transgressions du sacrement de mariage et aux conséquences sociales qu'elles entraînent. Les septième, huitième et neuvième se réfèrent explicitement dans leur développement au « péché contre nature ». Il est intéressant de voir comment, pour renforcer la sacralisation du mariage – sacralisation problématique au point que la Réforme l'a rejetée – la nature s'est vu convoquée par les théologiens catholiques. Convocation à bien des égards paradoxale puisque c'est par son contraire – ce qui est « contre nature » – que le canon s'est enrichi de péchés renvoyant non plus aux problèmes soulevés par l'union d'un homme et d'une femme mais à ceux liés à leurs pratiques sexuelles. Cet amalgame tend ainsi, par contrecoup, à naturaliser le mariage comme cadre exclusif de manifestation de la sexualité et à limiter celle-ci à la seule procréation. C'est pour cette raison que sont considérés comme peccamineux la bestialité et la sodomie – péchés mortels punis du bûcher sous l'Ancien Régime – mais encore la masturbation ou le coït interrompu, quand bien même seraient-ils pratiqués au sein du mariage. L'œuvre de nature se résume à sa fin : engendrer un enfant. Toute émission de semence masculine hors de la matrice de la femme, en s'opposant à ce but, est condamnée par Dieu.

Une telle opération n'a pas manqué de poser de nombreuses questions.

Comment, par exemple, concilier le devoir de procréation qui, parce qu'il respecte la loi de nature, valorise l'exercice de la sexualité, avec la continence et la chasteté, conduites *de facto* contre-nature mais présentées depuis Paul comme idéaux de sainteté par l'Eglise ? Quel statut donner au plaisir sexuel dans le couple ? Les préliminaires amoureux sont-ils licites entre époux ? Avec comme corollaire le problème des positions respectives de l'homme et de la femme pendant le coït... Suffit-il de se comporter en suivant à la lettre ces prescriptions où faut-il inclure dans les péchés, les « délectations » – nous pourrions traduire aujourd'hui par pensées érotiques et fantasmes – qui précèdent, accompagnent ou suivent l'acte charnel ? Comment statuer sur les pollutions involontaires, notamment nocturnes, qui échappent naturellement au contrôle de la conscience ? Ces péchés ont-ils la même gravité s'ils sont commis par des hommes ou par des femmes ? Par des enfants, des adolescents ou des adultes ? Il ne s'agit pas là de simples questions théoriques car, dans la pratique de la confession – exercice dont la fréquence et la régularité sont recommandées par le concile –, ce sont des cas de conscience que doivent affronter les prêtres et sur lesquels il leur faut statuer judicieusement, au risque de compromettre le salut de leurs ouailles.

appartienne » (Ex., XX, 16), renforce le sixième mais dans un contexte qui subsume la possession sexuelle sous celle d'autres biens patrimoniaux.

⁵ Voir par exemple J.-L. Flandrin, *Le sexe et l'Occident*, Paris, Le Seuil, 1981, p. 112 et s.

⁶ J. Benedicti, *op. cit.*, p. 171.

De telles questions, les libertins ne se les posent que parce qu'en devenant des normes sociales – et parfois juridiques – les préceptes de leurs ennemis dévots vont à l'encontre de leurs convictions ou de leur manière de vivre et, qu'en conséquence, ils se voient imposer un minimum de prudence dans leurs propos ou leurs comportements publics. Sans faire ici un tableau du libertinage du XVII^e siècle, résumons simplement le sujet⁷ : sont alors qualifiés de libertins ceux qui rejettent en totalité ou partie les valeurs du christianisme, qu'il s'agisse des fondements philosophiques et ontologiques de sa doctrine ou bien des prescriptions morales qui prônent une vie austère, fuyant les plaisirs terrestres pour préparer la vie éternelle. Il en faut bien moins que cela, dans le contexte de la contre-Réforme, pour faire figure de dissident. Un contexte – faut-il le rappeler ? – qui se trouve exacerbé par la compétition avec les protestants et qui s'inscrit dans l'entrée des sociétés occidentales dans « la civilisation des mœurs » chère à Norbert Elias⁸. Des dissidents libertins, on en trouve dans tous les milieux : depuis les « mouchérons de tavernes » que stigmatise le jésuite Garasse, jusqu'à la haute aristocratie, à l'exemple du « Conseil de vauriennerie » de Gaston d'Orléans, le propre frère de Louis XIII. Certains fréquentent les salons – celui de la courtisane cultivée Ninon de Lanclos n'est pas le moins recherché. D'autres enfin forment des cénacles érudits comme la discrète « Tétrade » de Naudé, La Mothe le Vayer, Diodati et Gassendi⁹...

Les libertins ne sont pas une école : certains, tout à la jouissance du présent, se contentent d'un hédonisme insouciant ; d'autres, plus graves, vont rechercher dans les philosophies antiques – épicurisme, scepticisme, aristotélisme, stoïcisme – une alternative à la religion que leur père leur a inculquée ; à moins qu'ils ne trouvent dans les perspectives ouvertes par Galilée et la science nouvelle des raisons de rejeter les enseignements du passé. Qu'ils soient devenus athées, déistes ou simplement indifférents, ce n'est pas vers un hypothétique au-delà qu'ils se tournent. Quand ils cherchent un point de référence solide pour conforter leurs croyances et guider leur conduite, en ayant rejeté la foi en Dieu et en sa Révélation, il ne leur reste que la seule chose dont ils ont une évidence tangible et sur laquelle peut s'exercer leur raison : la nature. Qualifiée de « reine et déesse des mortels » par Vanini – qui paya son athéisme et ses blasphèmes sur le bûcher à Toulouse en 1619 – ou exaltée dans les poésies de Théophile de Viau, lui-même embastillé et accusé de sodomie, elle sert de socle commun à tous les courants de la pensée libertine. Sans multiplier les citations, choisissons-en trois qui présentent divers aspects du problème. La première est extraite d'un traité demeuré anonyme, le *Theophrastus redivivus* :

Nous, qui secouons ici le joug des religions, et qui n'adhérons à une secte qu'avec l'approbation de la raison vraie et naturelle, montrerons ce qu'il faut penser du bonheur en nous laissant conduire et instruire non par l'opinion, mais par les sages et la raison. Donc, mener une vie heureuse, c'est vivre selon la nature, et en conformité avec elle. Tel est le but unanimement privilégié par tous les sages.¹⁰

La seconde est extraite du *Traité de la philosophie d'Epicure*, de Gassendi : « Le plaisir par nature est quelque chose de bon ».¹¹

Plus explicitement centré sur les choses du sexe, le roman érotique, connu sous différents titres – *Alosia Sigéa*, *Les dialogues de Louisa Sigéa*, *L'Académie des dames*, *le Meursius français* –, attribué à Nicolas Chorier et paru à Grenoble en 1680, justifie, à sa façon

⁷ Pour de plus amples développements, je me permets de renvoyer à mon ouvrage : *Histoire du libertinage des goliards au marquis de Sade*, Paris, Perrin, 2007, ainsi qu'au récent recueil de J.-P. Cavaillé, *Les déniaisés. Irréligion et libertinage au début de l'époque moderne*, Paris, Garnier, 2013.

⁸ N. Elias, *La civilisation des mœurs* [1939-1969], Paris, Calmann-Lévy, 1969.

⁹ R. Pintard, *Le libertinage érudit dans la première moitié du XVII^e siècle* [1943], Genève-Paris, Slatkine, 1983.

¹⁰ *Libertins du XVII^e siècle*, éd. J. Prévot, Paris, Gallimard, 2004, t. II, p. 221.

¹¹ Pierre Gassendi, *Traité de la philosophie d'Epicure*, in *Libertins du XVII^e siècle*, éd. J. Prévot, Paris, Gallimard, 1998, t. I, p. 619.

– c’est-à-dire dans une perspective naturaliste, irrégieuse et totalement déculpabilisatrice – la situation des organes sexuels féminins :

Admire, Octavie, la situation de cette partie [...]. Ne crois pas qu’elle soit placée entre les cuisses pour aucune marque d’ignominie qu’elle porte avec soi, comme pensent nos dévots, mais seulement pour en rendre l’usage plus facile et plus voluptueux.¹²

Inutile de multiplier les exemples. Si dévots et libertins en appellent à la nature, notamment pour parler de plaisir et de sexualité, il n’y a entre eux nul terrain d’entente : leurs « natures » respectives sont absolument inconciliables. Le mot est le même mais que d’équivoques dans son emploi !

*

S’il n’a pas été encore question des médecins, c’est que cette catégorie n’a pas le même statut que les dévots et les libertins. Dans un cas, on parle d’une profession aux contours institutionnels bien délimités ; dans l’autre, il s’agit de deux groupes définis essentiellement à partir de leur positionnement religieux et moral et qui traversent toutes les couches de la société. Parmi les dévots comme parmi les libertins, l’on n’a pas de mal à trouver des médecins.

Néanmoins, s’il y a une pertinence à faire intervenir ces derniers dans le débat sur la nature et la sexualité c’est – qu’en dépit de leurs convictions philosophiques et religieuses propres, comme de leur conduite morale – les médecins ont, dans leur pratique, affaire à la nature, la *φύσις* des Grecs. L’ancien français ne les appelait-ils pas « physiciens » – à l’instar de *physician* conservé dans la langue anglaise – et l’une des discipline médicale n’est-elle pas nommée la physiologie ? La nature, ils la rencontrent quotidiennement en se penchant sur des organismes vivants ou morts, en bonne santé ou affaiblis par la maladie. Des organismes qui n’attendent d’eux aucun secours surnaturel mais seulement une bonne compréhension de leur fonctionnement naturel, pour apporter, sans se substituer à elle, un concours à l’œuvre de la *natura medicatrix*, le seul véritable artisan de la guérison.

Une autre raison, tout aussi décisive, est que, dans le sillage des travaux de Fallope ou de Colombo au siècle précédent, le XVII^e a vu se multiplier les recherches portant sur les organes de la génération et sur les pathologies diverses qui les affectent. Qu’il s’agisse de grandes sommes d’anatomie générale, de traités spécifiques, de dissertations sur les accouchements, les affections vénériennes, l’hermaphrodisme ou les maladies des femmes, y compris l’hystérie ou la fureur érotique, la littérature est abondante. Dans leurs publications, les spécialistes ont alors l’occasion de tenir un discours qui, tout en renvoyant aux grandes autorités tutélaires de leur art – Hippocrate, Galien, Avicenne –, intègre de plus en plus les méthodes initiées par la science moderne. Dans leurs salles de dissection, les opérateurs scrutent avec attention les moindres particularités organiques, élaborent des méthodes expérimentales pour mettre en évidence des données physiologiques inconnues, contestent des idées reçues, les remplacent par des théories mieux fondées... Qu’il soit bon chrétien, ou insigne libertin, le praticien, lorsqu’il tient le scalpel dans la main, prend des distances avec ses propres présupposés idéologiques pour comprendre ce que la nature lui donne à voir.

Par ce type d’attitude intellectuelle, qui tend à sanctuariser la recherche scientifique et à l’émanciper de tout type de préjugé, la frange novatrice du monde médical se rapproche des libertins. Et cela, en dépit de la vaine résistance des Diafoirus et des Purgon qui (n’en déplaise à Molière !) ne résument pas à eux seuls toute la diversité de leur profession au Grand Siècle.

¹² In *Œuvres érotiques du XVII^e siècle. L’enfer de la Bibliothèque nationale*, Paris, Fayard, 1988, t. 7, p. 416.

Prenons l'exemple de Louis Barles, médecin marseillais, qui a publié deux traités consacrés l'un aux organes de la génération des femmes et l'autre à ceux des hommes. Comme nombre de ses confrères, lorsqu'il détaille l'anatomie du vagin, il se penche sur la question, très débattue, de l'hymen. La multiplication d'observations aux résultats si contradictoires le conduit à repousser l'idée que toutes les vierges auraient naturellement l'orifice vaginal totalement obstrué.

Si cette cloison doit être naturelle aux pucelles, elle ne serait pas si rare comme on la voit ordinairement ; mais au contraire suivant l'ordre des choses qui arrivent naturellement, elle se donnerait presque toujours à connaître, ou paraîtrait fréquemment.¹³

Certes, il n'ignore pas qu'on rencontre parfois de tels cas mais il leur attribue un caractère pathologique car, sans intervention chirurgicale pour pratiquer une ouverture, la rétention du sang menstruel met en péril la vie de la jeune fille. Mais l'auteur ne s'arrête pas à ce constat. Il complète son exposé anatomique par une digression intitulée : « Dissertation sur le texte sacré du Deutéronome en faveur de l'hyménée ». Il fait référence au passage de ce livre de la Bible où, pour contraindre un mari voulant répudier son épouse au prétexte qu'elle n'était pas vierge la nuit de ses noces, les parents de cette dernière pouvaient apporter des linges nuptiaux ensanglantés comme preuve de la défloration. Pour Barles, la question ne relève pas de l'exégèse pure car, de son temps, le prix accordé à la virginité demeure élevé. L'absence de saignement conduit des maris à douter de l'honneur de leur compagne et peut encore entraîner des demandes d'annulation du mariage : les médecins (ou les sages-femmes) étant alors convoqués par les juges à titre d'experts. Le sujet étant sensible – dans un contexte scientifique toujours marqué par la résonance menaçante du procès de Galilée – l'auteur ne manque pas de donner d'humbles gages de déférence envers l'enseignement des Saintes-Ecritures. Ces précautions étant prises, il n'en affirme pas moins :

Mon dessein n'est que de traiter en Médecin une difficulté, qui n'est pas moins utile que plaisante pour la société des hommes. Je veux voir en un mot si en conservant tout le sens des paroles divines, expliquées à la Lettre, ce signe du linge taché de sang, ne serait point équivoque, incertain et impropre pour la marque de la virginité : Et pour le faire avec quelque fondement, il faut remonter à la physique pratique.¹⁴

A sa façon, Barles reprend l'argument de Galilée dans sa lettre à la duchesse de Toscane¹⁵. Il défend l'autorité du savant sur les questions relevant de l'investigation de la nature, quand bien même cela le mettrait en contradiction avec la tradition scripturaire. Il ajoute même une notion d'utilité philanthropique et sociale pour conforter cette prétention intellectuelle, qui, pour un chrétien, n'est rien d'autre que de l'orgueil, le premier des péchés capitaux. Au cours d'une dizaine de pages d'examen de la question de l'hymen, Barles concède prudemment que les saignements sont fréquents lors de la première pénétration vaginale mais, pas plus que d'autres prétendus signes que les coutumes populaires associent à la perte du pucelage, on ne saurait en faire une preuve suffisante pour compromettre l'honorabilité d'une jeune femme.

*

¹³ L. Barles, *Les nouvelles découvertes sur les organes des femmes servant à la génération*, Lyon, Esprit Vitalis, 1674, p. 44-45.

¹⁴ *Op. cit.*, p. 49-50

¹⁵ « Il me semble que dans les disputes relatives aux problèmes de la nature, on devrait commencer par invoquer non pas l'autorité des Ecritures, mais bien les expériences sensibles et les démonstrations nécessaires », *Lettera a Madama Cristina de Lorena, Granduchessa di Toscana* [1615], cité d'après E. Namer, *L'affaire Galilée*, Paris, Gallimard-Julliard, 1975, p. 110-111.

De manière plus oblique, le médecin se trouve fréquemment en position délicate vis-à-vis de l'enseignement de l'Eglise lorsqu'il se penche sur les fonctions des organes de la génération et notamment sur leur aptitude à procurer un plaisir intense. Là encore, la doctrine catholique, sans totalement bannir le plaisir vénérien, le balise de tant d'interdits et l'associe tellement au péché – et, dans l'univers mental du XVII^e siècle, au tentateur par excellence qu'est Satan – qu'il est, au mieux, toléré : soit comme accompagnement inévitable de l'éjaculation masculine, soit comme accessoire fortuit de l'accomplissement du devoir conjugal par la femme.

La tradition médicale, depuis Aristote ou Galien, a appris aux médecins à en juger d'une manière moins sévère. Tout être vivant est mortel, mais son espèce, elle, doit survivre et se perpétuer. Selon ces penseurs antiques, « la nature ne fait rien en vain ». Dans cette perspective finaliste, le désir sexuel et le plaisir sont les mobiles naturels qui conduisent les êtres – animaux comme humains – à s'accoupler sans nécessairement avoir conscience du but ultime de leur acte. Mieux, ce stimulant occulte les éventuels désagréments qui peuvent en résulter. André Du Laurens, dans un traité qui a fait autorité en son temps, ne manque pas de développer cette thèse, largement acceptée dans la communauté savante :

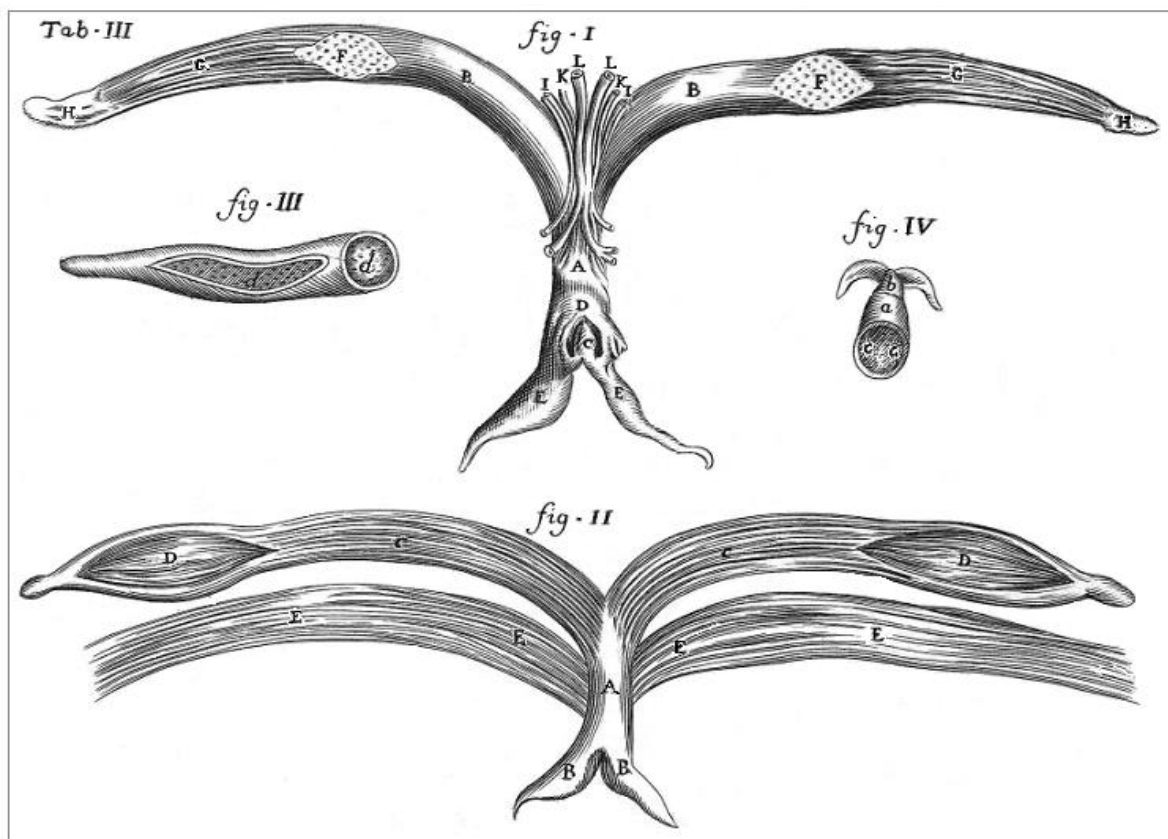
Pour cet usage Nature a créé en l'un et l'autre sexe, les parties qui ministrent à la generation, et a engravé en tous animaux, un desir incroyable de procréer son semblable ; et pour les inviter encore davantage à la copulation par le plaisir, elle a rendu les parties genitales d'un sentiment fort exquis, afin qu'estant aiguillonné par le chatouillement d'une extrême volupté, ils viennent aux accolades amoureuses, et habitent l'un avec l'autre. Autrement qui est celui, je vous prie, qui rechercheroit avec tant de peine, et embrasseroit avec tant d'affection une chose si sale comme est la copulation ? avec quel visage cet animal divin plein de conseil et de raison, que nous appellons *l'homme*, manieroit-il les parties honteuses de la femme, souillées de tant d'infections et renvoyées pour cette raison au plus bas lieu, comme en l'égoût et sentine de tout le corps ? Qui est la femme qui se voudroit laisser aller aux embrassements de l'homme, veu que la grossesse de neuf mois est laborieuse, l'enfantement accompagné de dangers et douleurs cruelles, et la nourriture de l'enfant plein de travail, de soucy et de chagrin, si les parties qui servent à la generation, n'estoient piquées des aiguillons d'une volupté effrenée.¹⁶

Le dégoût qu'éprouve Du Laurens à l'évocation des organes de la femme n'incite guère à le ranger parmi les libertins, mais son discours, lui, tend à naturaliser – et non à diaboliser – le plaisir sexuel. On remarquera en outre qu'il place sur le même plan plaisir masculin et féminin et, tout en considérant l'homme comme un « animal divin plein de conseil et de raison », ne trouve aucun autre argument que ceux de Galien et des anciens pour montrer que l'appétit sexuel, en ne dépendant pas de la volonté, est au bout du compte du même ordre chez l'homme et l'animal.

Parmi les organes propres à procurer du plaisir – et à n'avoir aucune autre utilité physiologique – le clitoris a attiré la curiosité des médecins dès la Renaissance¹⁷. Il n'était inconnu ni des savants ni des poètes antiques mais son étude a longtemps été négligée. Les progrès des dissections anatomiques ont mis en évidence sa structure fourchée interne. Les traités – au premier rang desquels celui de Regnier de Graff, considéré en son temps comme le plus grand spécialiste de l'anatomie des organes génitaux – s'attardent à le décrire et en donnent des représentations gravées très précises (figure 1). Les auteurs ne négligent pas non plus de s'intéresser à sa principale caractéristique : son extrême sensibilité et l'intense plaisir qu'il procure aux femmes. Il n'est pas rare qu'à cette occasion, les médecins fassent preuve d'un peu moins de retenue que dans le reste de leurs propos.

¹⁶ A. du Laurens, *Œuvres*, Paris-Rouen, Raphaël Du Petit Val, 1621, p. 211.

¹⁷ Voir : S. Chaperon, « “Le trône des plaisirs et des voluptés” : anatomie politique du clitoris de l'Antiquité à la fin du XIX^e siècle », *Cahiers d'histoire*, janvier-mars 2012, n°118, p. 41-60.



« LES DIVERSES FORMES DU CLITORIS », D'APRES REGNIER DE GRAFF

FIGURE I. Elle fait voir la partie antérieure du Clitoris.

- A. Le Clitoris
 - BB. Ses jambes.
 - C. Le gland.
 - D. Le prépuce.
 - EE. Les nymphes.
 - FF. Partie du Perioste, par le moyen duquel les jambes du Clitoris sont attachées à la partie inférieure des os du Pubis.
 - GG. Les muscles du clitoris.
 - HH. Partie des muscles inserée aux os Ischium ou de la cuisse.
 - II. Les nerfs
 - KK. Les arteres
 - LL. Les veines
- } Tous ces vaisseaux vont à la partie honteuse.

FIGURE II. Elle represente la partie postérieure du Clitoris.

- A. Le Clitoris.
- BB. Les nymphes renversées.
- CC. Les muscles étendus sur les jambes du Clitoris.
- DD. Les fibres charnûes des mêmes muscles qui representent une maniere de cavité.
- EE. Les fibres charnûes du Sphincter, attachées à la substance nerveuse du Clitoris.

FIGURE III ET IV. Elles representent le Clitoris coupé diversement.

- a. Le Clitoris.
- b. Le gland avec ses Nymphes.
- c.c. La partie spongieuse du Clitoris, divisée par le septum.
- d.d. La substance spongieuse de la jambe du Clitoris, non divisée par le septum.

(D'après R. De Graff, *Histoire anatomique des parties génitales de l'homme et de la femme qui servent à la génération*, Bâle, Jean George König, II, p. 16-17)

Parmi d'autres, Jacques Duval, professeur en médecine à Rouen, aborde le sujet dans le chapitre très explicitement intitulé « Du cleitoris ou *gaude mihi* » avec une certaine truculence :

En la partie superieure desdits ailerons [les petites lèvres du vagin], entre leurs deux extremittez, se trouve en toutes femmes une particule representant la forme d'un petit membre viril : Les Grecs l'ont appelé *cleitorida*, diction tiree de *cleitorizein*, c'est à dire toucher impudiquement. D'autant que les plus pudiques des femmes et filles, quand elles ont donné permission de porter le bout du doigt sur cette partie, elles sont fort facilement submisses à la volonté de celui qui les touche : leur causant l'attractation [l'attouchement] d'icelle, une si grande titillation, qu'elles en sont amorces et ravies, voire forcees au deduit venereen. Donnant l'exact sentiment de cette partie, pour petite qu'elle soit, une tant violente amorce au prurit et ardeur libidineux, qu'estant la raison surmontee, les femelles prennent tellement le frein aux dents qu'elles donnent du cul à terre, faute de se tenir fermes et roides sur les arcons.¹⁸

*

Qu'il y ait des libertins parmi les médecins du XVII^e siècle, on ne saurait en douter : de notoriété publique les Bourdelot, les Quillet, les Bernier passaient pour tels ; et il n'est pas difficile, à la lecture de certaine correspondances, comme celle de Guy Patin, ou des travaux des spécialiste du libertinage, d'allonger la liste. A quel titre « ces esprits forts » chercheraient-ils, autrement que par d'hypocrites marques de soumission, un accord de leurs recherches avec les préceptes de l'Eglise ?

Mais au-delà de ce cercle, somme toute limité, lorsque l'on examine la conception que se fait le monde médical de ce que nous entendons aujourd'hui par sexualité, force est de constater qu'il reste fidèle à un point de vue naturaliste et finaliste hérité d'Aristote et de Galien... Force est également de constater qu'il conserve cette position, non par conservatisme borné, mais parce qu'il est désormais persuadé que c'est aux savants et à eux-seuls d'étudier sans œillères les lois de la nature, celles de l'anatomie et de la physiologie leur incombant plus particulièrement. Eux seuls, quoi qu'en pensent les théologiens...

L'acte sexuel est une donnée de nature, nécessaire pour perpétuer l'espèce humaine au même titre que les autres espèces de la création. Désir et plaisir trouvent ainsi une justification naturelle, éloignée de la vision étriquée qu'en ont les dévots engagés dans la vaste entreprise de normalisation des mœurs de la Contre-réforme. Pour eux, invoquer la nature, c'est avant tout culpabiliser les fidèles en diabolisant toutes les pratiques sexuelles non canoniques.

Est-ce à dire qu'entre la médecine et la religion, tous les ponts soient rompus ? Une telle conclusion serait excessive. Les pratiques sexuelles libertines, telles que les poésies « satyriques » du début du siècle ou les romans érotiques qui commencent à paraître à la fin de celui-ci les décrivent, exaltent une jouissance sans limites ni tabous. Se trouvent ainsi pleinement dissociées la recherche du plaisir et la procréation. La médecine, elle, ne saurait aller jusque-là : on ne trouve par exemple rien dans les traités médicaux qui pourrait justifier les pratiques contre-nature comme la bestialité ou l'homosexualité. C'est même tout le contraire.

Le rapport entre santé et sexualité est sans doute le meilleur exemple qui illustre la position intermédiaire, entre libertinage et ascétisme dévot, de la médecine du Grand Siècle. L'édition, remaniée en 1649, des *Trois livres appartenant aux infirmités et maladies des femmes* (1582) de Jean Liébaut, consacre un chapitre à la « fureur de l'amary » ou « fureur utérine » – nous dirions aujourd'hui la nymphomanie. Pour son auteur, pas de doute : c'est une véritable pathologie affectant la santé physique et mentale de la femme. Il lui attribue des causes somatiques d'origine humorale et prend en considération les influences du milieu. Pour

¹⁸ Jacques Duval, *Des hermaphrodites, accouchemens des femmes, et traitement qui est requis pour les relever en santé, et bien élever leurs enfans*, Rouen, D. Geuffroy, 1612, p. 63-64.

la soigner, il prescrit des remèdes tirés de la pharmacopée traditionnelle tout en préconisant des moyens moins conventionnels pour combattre ce terrible mal :

Il n'y a rien de meilleur que le coyt, quand il est loisible. Et bien que l'usage de Venus augmente l'ardeur, toutefois quand il est modéré, il est fort profitable, en tant que par iceluy la femme en est adoucie et rafreschie et sa fureur mitigée, et la semence qui les chatoüille et démange jettée dehors.¹⁹

Le coït comme thérapie à la nymphomanie ! Pour curieux que cela nous paraisse, et certainement pour choquant que cela le fût alors aux dévots, il n'y a là rien qui contrevienne à l'enseignement hippocratique. Les médecins l'ont appris sur les bancs de la faculté et leur expérience leur en apporte la preuve : la sexualité, fait partie des appétits naturels qui concourent au bon équilibre de la santé. Mais pour les anciens, comme pour les modernes, il s'agit essentiellement d'un usage modéré du plaisir vénérien. Un usage qui, en conséquence, proscrie tout excès : excès de débauche comme excès de continence. Le médecin s'éloigne ainsi tant des libertins, qui consomment leurs forces vitales dans les orgies et mettent leur vie en danger, que des dévots, qui, en s'imposant une rétention de leur semence naturelle, s'exposent à une corruption de leurs humeurs aux conséquences pathologiques néfastes.

¹⁹ J. Liébaut, *Trois livres des maladies et infirmités des femmes*, Rouen, J. Berthelin, 1649, p. 101. Ce livre a été composé par J. Liébaut (ou Liébault) à partir d'un traité latin de Giovanni Martinelli, librement traduit et augmenté. Il a connu plusieurs éditions sous divers titres. Le passage cité ne figure pas dans l'édition de 1582 et résulte d'un remaniement réalisé pour l'édition de 1649.